



# CHARTRE DU COLLEGIEN ECO-RESPONSABLE



" Par cette charte, adoptons un comportement respectueux de notre Environnement "

## Ressources

Le collégien s'engage à :

### Electricité

- > Eteindre les lumières du lieu où il sort.

### Eau

- > Eviter le gaspillage de l'eau :
  - En utilisant les poussoirs que 2 ou 3 fois.
  - En utilisant bien les chasses d'eau.
  - En évitant les jeux d'eau.

### Papier

- > Utiliser uniquement l'essuie-main nécessaire à la cantine ou aux toilettes.

## Vie en communauté

Le collégien s'engage à :

- > Ne pas faire aux autres ce qu'il n'aimerait pas qu'on lui fasse
- > Ne pas gaspiller la nourriture
- > Respecter les espaces verts, le mobilier et les équipements.

## Déchets

Le collégien s'engage à :

- > Utiliser les poubelles à sa disposition pour ne pas jeter par terre.
- > Respecter les consignes de tri en place dans l'établissement

## Déplacements

Le collégien s'engage à :

- > Utiliser le plus possible les Bus et les transports en commun
- > A venir au collège à pied ou en vélo dès que cela est possible
- > Inciter ses parents à faire du covoiturage pour aller et revenir du collège

Nicolas LABEYRIE

Conseiller Général du Gers  
chargé du Conseil Général du Gers

Rémi COUDERC

Président  
du Conseil Général des Jeunes

Signature du Chef d'Établissement